Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Présidentielle 2022 : les recommandations sanitaires pour voter demain

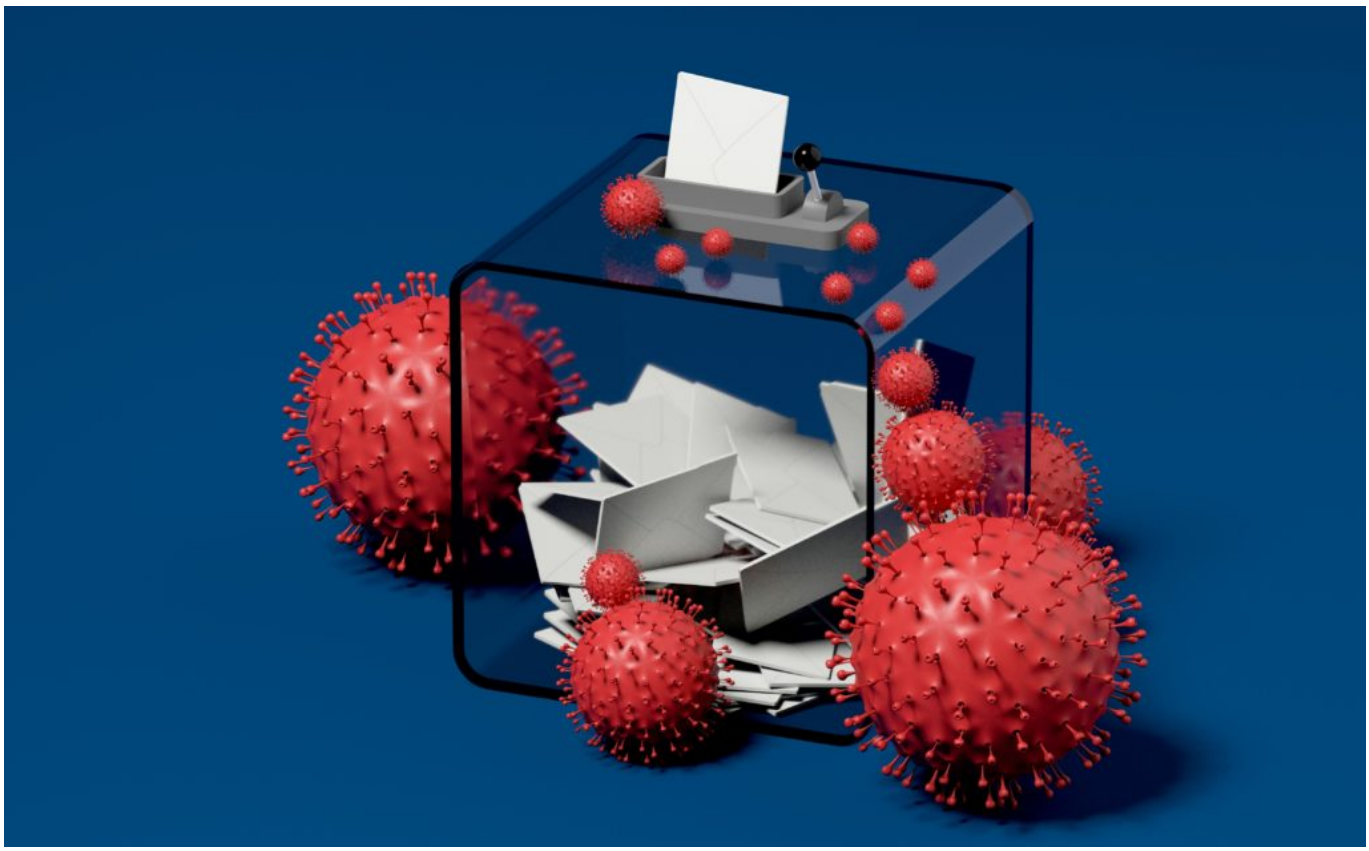

Les représentants des partis politiques, les candidats à l'élection présidentielle et le Gouvernement ont élaboré un protocole sanitaire précisant les règles
applicables lors des opérations de vote qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochains à l'occasion de l'élection présidentielle 2022.

Dans ce cadre :

 il ne peut être exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin aucun des documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique ;

 le nombre d'électeurs par bureau de vote n'est pas limité. Toutefois, l'accès au bureau de vote peut être régulé et l'entrée et la sortie doivent être séparées pour éviter les situations de grande promiscuité ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

 le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, mais le port du masque reste fortement recommandé pour :

– les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ;
– les personnes symptomatiques ;
– les personnes cas contacts à risque ;
– les personnes ayant été dépistées positives au covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Dans tous les bureaux de vote, des masques chirurgicaux seront mis à la disposition des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui souhaiteraient en porter.

Pour les personnes fragiles, il sera également possible de demander un accès prioritaire depuis l'extérieur du bureau de vote. Il pourra être demandé aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité. Le lavage des mains reste une mesure barrière essentielle. Ainsi, un point de lavage des mains ou du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des électeurs en deux points distincts afin d'éviter le croisement des flux.
Le matériel mis à disposition des électeurs (stylos, rangements, urnes, isoloirs), sera nettoyé de manière fréquente au cours du scrutin.
Le bureau de vote fera en outre l'objet d'une aération très régulière, dix minutes toutes les heures ou selon les indications des capteurs de CO_2 si la salle en est équipée. Pour les personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui le souhaiteraient, des autotests seront enfin mis à disposition.

(Vidéo) Une réforme pour renforcer la prévention en santé au travail

Depuis le 1er avril, la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail entre progressivement en application. Elle a pour objectif « de renforcer le principe de prévention primaire pour encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention et agir le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé ».

Dans le cadre de cette réforme l'AIST84 devient un 'service de prévention et de santé au travail'. Dans cette logique, le principe de prévention est mis au cœur des missions de l'AIST de vaucluse.
« Historiquement aux côtés des employeurs et des salariés, nos équipes pluridisciplinaires continuent de les accompagner au plus près du terrain et en cabinet médical et nouveauté : ils s'ouvrent aux indépendants, » expliquent les responsables de la santé au travail en Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Rapprochement vers la santé publique
L'offre de services s'articule autour de trois axes principaux : le suivi individuel de l'état de santé, la prévention des risques professionnels en entreprise et la prévention de la désinsertion professionnelle. La santé au travail se rapproche ainsi de la santé publique pour favoriser une approche globale de la santé des travailleurs, sans oublier les personnes en situation de handicap. Nous participerons désormais de manière active aux campagnes de vaccination ou encore à la sensibilisation à la pratique sportive et un volet santé travail sera créé dans le dossier médical partagé de chaque travailleur.

Evolution de l'offre de services
L'offre de services évolue pour coller aux exigences de la réforme et sera précisée par décrets au cours des mois à venir. Elle devrait apporter des garanties pour les salariés et les employeurs, entre autres grâce à des tarifs plus lisibles (une fourchette sera précisée par décret) et une certification réalisée par un organisme indépendant.

Au plus près des entreprises
« Nous sommes sont plus que jamais des acteurs incontournables dans la vie des entreprises, poursuit l'AIST 84, autant grâce à notre implantation géographique que grâce à l'action de nos spécialistes sur le terrain. Notre structure associative et notre financement autonome sont confirmés par la loi en cohérence avec le principe de responsabilité des employeurs. Les partenaires sociaux sont plus que jamais engagés dans le pilotage de notre système de santé au travail avec notamment des conseils d'administration désormais composés par des personnes désignées par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés, tout en étant toutes issues de nos entreprises adhérentes. »

Les principales mesures

Harcèlement sexuel
La définition du harcèlement sexuel est revue : « Aucun salarié ne doit subir des faits (…) de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés (…).

Le harcèlement sexuel est également constitué :

a) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition »

Le DUERP
Le rôle du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est renforcé avec notamment, pour les entreprises de 50 salariés et plus, la mise en place d'un programme annuel de prévention des risques professionnels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Autre nouveauté, toutes les mises à jour du DUERP devront être conservées par l'employeur et déposées sur un portail numérique géré par les organisations d'employeurs.

Le Passeport Prévention
L'employeur devra renseigner dans un passeport de prévention les attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la santé et sécurité au travail dispensées à son initiative. Un demandeur d'emploi pourra ouvrir un passeport de prévention.

Extension des missions de l'AIST
Contribution à la réalisation d'objectifs de santé publique.

- Conseils pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, en tenant compte le cas échéant, de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail.
- Accompagnement dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise.
- Participation à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail (campagnes de vaccination et de dépistage, actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive…).

Désinsertion professionnelle
Pour lutter contre la désinsertion professionnelle, plusieurs mesures sont prévues par la loi :

- Mise en place d'une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Réalisation d'une visite de mi-carrière (à 45 ans à défaut d'accord de branche).
- Rendez-vous de liaison avant le retour d'un salarié après une absence prolongée.

Travailleurs indépendants et chefs d'entreprise
Les travailleurs indépendants pourront s'affilier au SPSTI de leur choix.

- Le chef d'entreprise adhérente à un SPSTI pourra bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés.

Contribution des médecins de ville
Un médecin praticien correspondant, disposant d'une formation en médecine du travail, pourra contribuer, en lien avec le médecin du travail, au suivi médical des travailleurs (sauf suivi renforcé). Le médecin praticien correspondant ne pourra cumuler sa fonction avec celle de médecin traitant.

Auxiliaires médicaux
Les équipes pluridisciplinaires des SPST pourront être complétées par des auxiliaires médicaux disposant de compétences en santé au travail. De nombreux décrets d'application sont attendus et permettront de préciser les modalités d'application des différentes mesures introduites par la loi.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Vaucluse : l’Assurance maladie lance une alerte au SMS frauduleux

La Caisse primaire d’assurance maladie (CPAM) de Vaucluse met en garde ses assurés sociaux sur l’envoi depuis quelques jours de sms frauduleux aux assurés Vauclusiens.
Semblant provenir de l’Assurance Maladie ou du site ameli.fr, ce message vous annonce la disponibilité d’une nouvelle carte Vitale. Ce SMS vous invite à remplir un formulaire avec vos informations personnelles, voire de carte bancaire, pour régler des frais d’expédition pour recevoir votre nouvelle carte Vitale.
« Attention, vous êtes fort probablement face à une tentative d’hameçonnage qui usurpe l’identité de l’Assurance Maladie, précise la CPAM 84. L’objectif des cybercriminels est de dérober vos informations

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

personnelles ou bancaires pour en faire un usage frauduleux.

Exemple de SMS frauduleux.

Escroquerie en ligne
« Attention, ce sont des escroqueries en ligne, vous ne devez pas y répondre ni cliquer sur le lien », insiste la Caisse primaire d'assurance maladie de Vaucluse qui rappelle que « l'Assurance Maladie ne demande jamais la communication d'éléments personnels (informations médicales, numéro de sécurité sociale ou coordonnées bancaires) par SMS. »
« Soyez vigilant, poursuit la CPAM. Cette technique d'escroquerie en ligne est très utilisée. Les escrocs cherchent à obtenir des informations confidentielles afin de s'en
servir. »

Pour plus d'informations sur ce piratage et savoir comment vous en protéger : consultez les conseils sur le site cybermalveillance.gouv.fr

Pour signaler un contenu illicite : connectez-vous sur le portail officiel de signalement de contenus illicites Internet-signalement.gouv.fr

---

Le Département veut lutter contre les déserts médicaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

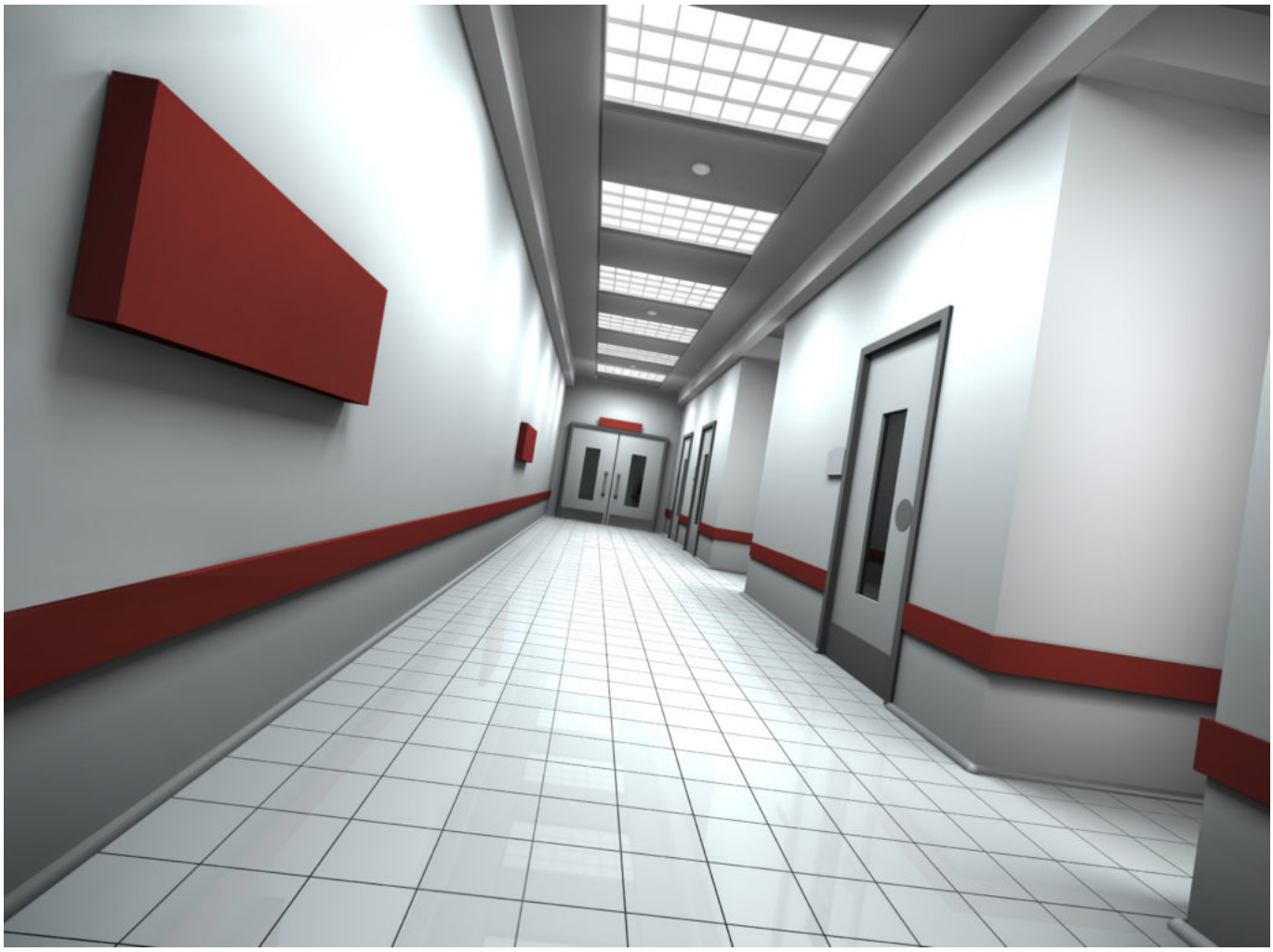

Le Conseil départemental de Vaucluse lance ‘un SOS’ afin de recruter 8 médecins généralistes avant la fin de l’année afin de lutter contre les déserts médicaux.

Il y a urgence. Le Vaucluse a la plus faible densité de généralistes de la Région Sud (85 médecins pour 100 000 habitants). En 5 ans leur nombre a fondu de 11% et plus de la moitié d’entre eux affichent un âge de plus de 55 ans, ils vont donc bientôt partir à la retraite.
D’où le cri d’alarme de la présidente du Conseil départemental de Vaucluse, Dominique Santoni : « Nous devons absolument recruter 8 médecins cette année ». Pour ce faire, avec son équipe, elle a échangé avec l’Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d’assurance maladie (CPAM), l’Ordre des médecins et les associations sur le terrain.
« Notre but n’est pas de concurrencer l’offre médicale existante mais de la compléter dans les Zones d’intervention prioritaires identifiées. » Ainsi, sur les 151 communes de Vaucluse, près de 3 sur 4 sont concernées selon l’ARS, Que ce soit dans des cantons ruraux (Cheval-Blanc, Pernes), péri-urbain (Bollène) ou quartiers de villes moyennes (Cavaillon, Carpentras, Isle-sur-la-Sorgue, Apt).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Département-pilote pour la Région

Ces médecins seront installés dans les EDES (Espaces départementaux des solidarités) ou des locaux mis à disposition par les maires, ils pourront travailler en relation avec les centres hospitaliers, ils seront rémunérés en fonction de la grille hospitalière. Grâce à notre territoire et ses atouts, (climat, patrimoine, paysages, qualité de vie), nous pouvons attirer des médecins qui n'auront ni loyer, ni charges à débourser. Pour leur faciliter la vie, le département donnera un coup de pouce pour l'emploi de leur conjoint ou la scolarisation de leurs enfants.

« Avec la crise sanitaire, nous avons vu qu'il y a une absolue nécessité de renforcer notre offre de soins », poursuit Dominique Santoni. Avec la Région Sud, le président Renaud Muselier a décidé de faire du Vaucluse un département-pilote en matière de télémédecine. Nous envisageons aussi de le déployer dans les Ehpad. Un bus itinérant aussi est dans les projets, qui, avec une équipe médicale, irait à la rencontre de la population qui ne peut pas se déplacer. »

Ce 'Plan Santé', destiné à lutter contre les déserts médicaux de Vaucluse est évalué à 1M€, somme financée majoritairement par l'Assurance-Maladie.

Léa louard, Suzanne Bouchet, Dominique Santoni et Elisabeth Amoros lors de la conférence de presse du Conseil départemental de Vaucluse (© DR)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Covid : augmentation des cas, diminution des hospitalisations

Avec 196 cas supplémentaires, le niveau du taux d'incidence du Covid en Vaucluse s'établit désormais à 789 cas pour 100 000 habitants en semaine 11 (du lundi 14 mars au dimanche 20 mars). Si la hausse est significative, elle reste bien moins marquée qu'en début d'année (voir courbe ci-dessus en illustration).

Les hausses les plus marquées sont constatées dans les territoires de Ventoux-Sud (+98,49%), Enclave des papes-Pays de Grignan (+54,77%) et pays d'Apt-Luberon (+50,49%). A l'inverse, c'est dans Vaison-Ventoux (+6,76%), les Sorgues du Comtat (+12,88%) et la CCPRO (+21,77%) que les augmentations sont les plus modérées.

31% des lits de réanimations occupés
A l'inverse, le nombre de personne hospitalisées diminue passant de 251 personnes, en semaine 10, à 232 à ce jour. Parmi eux, 6 sont en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 57,3 ans, aucun patient n'est vacciné), 138 en hospitalisation conventionnelle et 88 en soins de suite et réadaptation. Actuellement, 31% des lits de réanimation de Vaucluse sont occupés par des patients Covid.

17 décès supplémentaires
Côté mortalité, après les 15 décès déploré en semaine 10, s'ajoute 17 décès supplémentaire en semaine 11.Cela porte à 1 513 le nombre de décès observé dans le département depuis le début de l'épidémie dont 1 301 morts à l'hôpital et 212 en Ehpad.

Point de la vaccination en Vaucluse au dimanche 20 mars 2022.

Ralentissement de la vaccination
Par ailleurs, le rythme de la vaccination continue de ralentir. Ainsi, les Vauclusiens ont été 0,1% à s'être fait injecté une 2e dose en une semaine (74,9% de la population du département désormais). Idem pour l'inoculation d'une 3e dose avec, là aussi, une hausse de 0,1% en 7 jours (53,7% des Vauclusiens).
Une baisse des activités de vaccination qui a nécessité une adaptation des capacités des centres de vaccination dans le département. Ainsi, seuls les centres hospitaliers d'Avignon et d'Orange ainsi que le centre de vaccination de Valréas et le centre de vaccination départemental (qui a déménagé vers la mairie annexe Nord située 34 avenue Jean Boccace à Avignon) continuent de vacciner contre le covid-19.
Pour la suite, la vaccination sera ensuite réalisée prioritairement par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) et dans les différents relais ambulatoires identifiés dans le département.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Covid-19 : léger rebond en Vaucluse

Après être descendu à 548 cas de Covid pour 100 000 habitants en Vaucluse en semaine 9 (du 28 février au 6 mars), le taux d'incidence remonte légèrement dans le département la semaine dernière (semaine 10, du 7 au 13 mars). Ce taux s'établit désormais à 586, bien loin cependant des pics enregistré fin janvier avec 3 624 cas pour 100 000 Vauclusiens.
Sur 7 jours, c'est autour de Pertuis et du Sud-Luberon que les taux restent les plus élevés (voir tableau ci-dessous). Dans les autres territoires de Vaucluse, les hausses sont plus modérées. Les tendances continuent même d'être encore à la baisse dans les communautés de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, de Ventoux-Sud et de l'Enclave des papes – Pays de Grignan.

Baisse des hospitalisations et stagnation de la vaccination
Par ailleurs dans le même temps, aujourd'hui 251 personnes sont hospitalisées dont 5 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 59.3 ans, 0 patient vacciné), soit 3 personne de moins en 7 jours. Pour les autres on observe 138 en hospitalisation conventionnelle (-30 personnes en 7 jours) ainsi que 108 en soins de suite et réadaptation (-3 personnes en 7 jours).
Pour rappel le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées.
On déplore 15 décès à l'hôpital durant cette semaine 10 en Vaucluse ce qui porte à 1 502 décès dans le département depuis le début de l'épidémie.
Enfin côté vaccination, les Vauclusiens ont été moins d'un millier à s'être fait injecter une 2e dose en 15 jours (74,8% de la population générale contre 79,4% pour la moyenne nationale). Sur cette période, ils ont été un peu plus (2 644) à procéder à une 3e dose (53,6% de la population du département contre 58,4% à l'échelle hexagonale).

Covid : le taux d'incidence en chute libre dans le Vaucluse

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Après avoir atteint fin janvier un taux d'incidence inédit en Vaucluse (3 618 cas pour 100 000 habitants en semaine 4), ce chiffre est désormais en chute libre dans le département. Ainsi, il s'établissait à 2 502 en semaine 5 (du 31 janvier au 6 février), soit -1 116 cas en 1 semaine. Une baisse qui, à peu de chose près, correspond à la tendance nationale.
Dans le détail, cette diminution est plus marquée dans les territoires du CCPRO-Pays réuni d'Orange (-34,96%), Rhône lez Provence (-34,72%), Ventoux- Sud (-31,07%) ou bien encore le Grand Avignon (-30,98%). A l'inverse, elle est plus modérée à Pertuis (-14,67%), dans le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (-17,66%) et la Communauté de communes Sud Luberon (-18,96%).

Omicron : 99,4% des contaminations du département
Après être apparu mi-décembre en Vaucluse, le variant Omicron représente maintenant 99,4% des cas positifs alors que le variant Delta, encore majoritaire début janvier, ne 'pèse' plus que 0,6% des cas détectés.
A ce jour, 391 personnes sont hospitalisées dont 20 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 64,5

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

ans, 2 patients vaccinés). Une situation stable par rapport à la semaine précédente même si les lits de réanimation sont occupés 125% actuellement.
Par ailleurs, on déplore 23 décès liés au Covid en Vaucluse durant la semaine 5 (21 à l'hôpital et 2 en Ephad. Cela porte à 1 412 le nombre de décès dans le département depuis le début de la pandémie (1 201 à l'hôpital et 211 en Ephad).

La vaccination marque le pas
Enfin, alors que les Vauclusiens sont près de 76% à s'être fait administrer une première dose et 74,3% à avoir reçu une seconde dose, ils ne sont à peine plus de 50% à avoir procéder à une troisième injection de rappel. Bien que ces chiffres soient légèrement en retrait de la moyenne nationale, une tendance générale se dégage : à ce jour 1 personne sur 3 n'a pas fait sa troisième injection.
Les incertitudes sur l'efficacité du vaccin sur le variant Omicron, son impossibilité à éviter les contaminations et les récentes déclarations de Gabriel Attal, le porte-parole du gouvernement, sur la levée du pass vaccinal fin mars ou début avril ne devraient pas inverser ce mouvement de défiance.

Si les Vauclusiens se sont majoritairement vaccinés, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir effectué leur 3e dose à ce jour.

Exclusivement du Pfizer
A noter qu'en Vaucluse, la vaccination est exclusivement proposée avec le vaccin Pfizer depuis le 7 février dernier. Depuis le samedi 5 février, une ligne pédiatrique a également été ouverte afin d'informer sur les possibilités de vacciner les enfants de 5 à 11 ans tous les mercredis et samedis de 09h30 à 19h30.

L.G.

Où la vaccination est obligatoire pour toute la population

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

Le 4 février, l'Autriche est devenu le deuxième pays d'Europe à rendre la vaccination contre le Covid-19 obligatoire pour tous les adultes. Le Vatican avait été le premier sur le continent, en l'imposant à ses quelques 800 habitants et aux personnes qui y travaillent en octobre dernier. Comme le montre notre carte, peu de pays dans le monde ont opté pour une obligation stricte touchant l'ensemble de leur population sans distinction. La Micronésie, le Tadjikistan et le Turkménistan ont fait ce choix durant l'été 2021, rejoints cet hiver par l'Équateur et l'Indonésie.

Plutôt qu'une obligation générale, d'autres pays ont fait le choix d'imposer la vaccination à certaines tranches d'âges. Dans la plupart des cas, cette mesure vise les personnes âgées, plus vulnérables face au virus, comme en Italie et en Grèce. En revanche, au Costa Rica, l'obligation vaccinale s'applique à tous les mineurs de 5 ans et plus.

En dehors de ces pays, une vingtaine d'autres ont rendu la vaccination obligatoire à certaines catégories socio-professionnelles et/ou imposent des restrictions pouvant s'apparenter à une quasi-obligation. C'est le cas de la France, où la vaccination est devenue obligatoire fin janvier pour accéder à plusieurs lieux recevant du public comme les cinémas, les musées, les cafés et restaurants.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les cancers les plus fréquents en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 septembre 2025

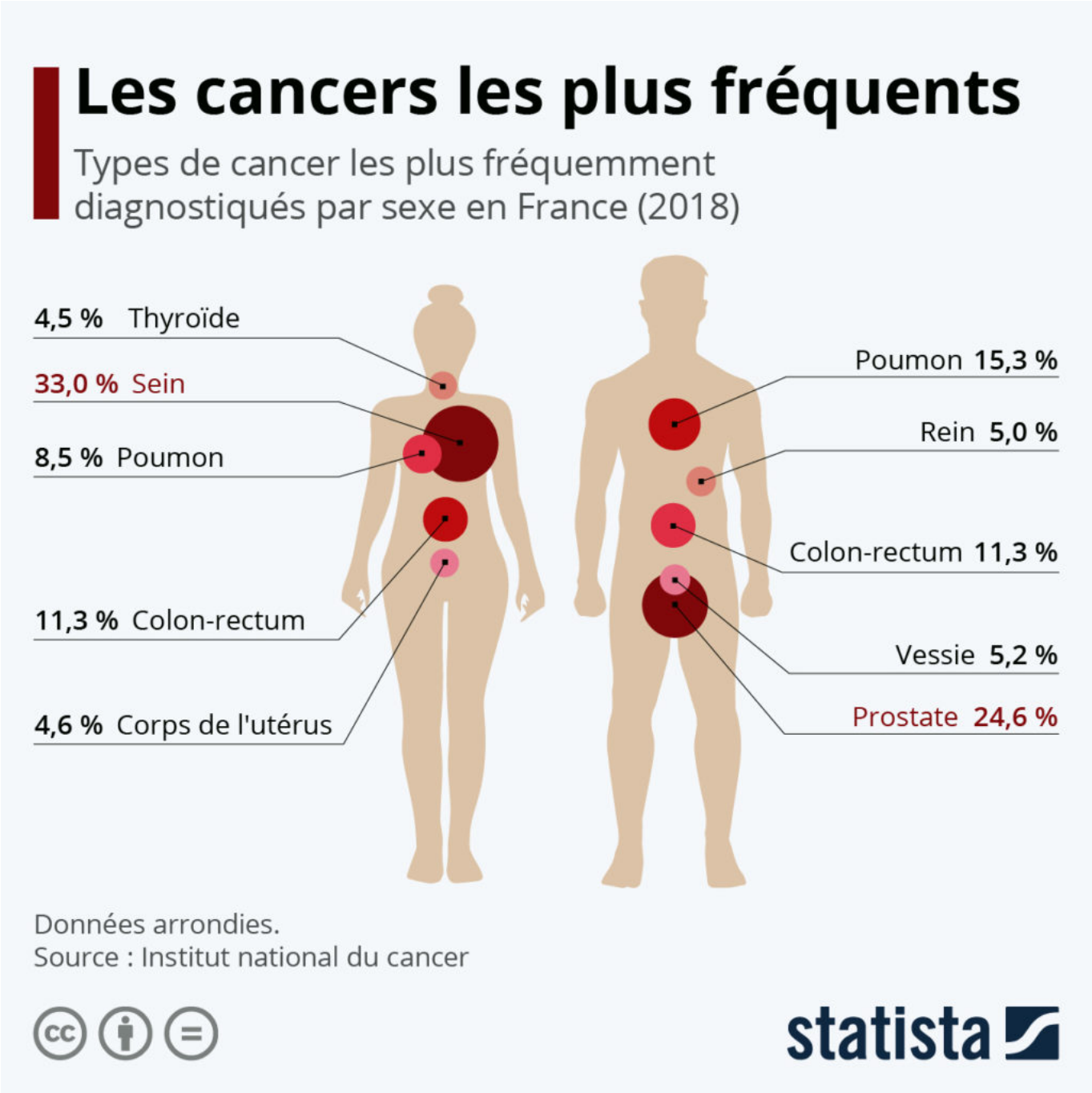

La Journée mondiale de lutte contre le cancer a lieu le 4 février de chaque année. Cette initiative internationale de rassemblement menée par l'Union internationale contre le cancer (UICC) vise à attirer une plus grande attention sur la maladie, à renforcer la sensibilisation et à accroître le soutien apporté au dépistage précoce, ainsi qu'aux traitements et aux soins palliatifs de la maladie.

Ecrit par le 11 septembre 2025

Comme le montre notre infographie, basée sur les dernières données de l'Institut national du cancer pour la France, les types de cancer les plus diagnostiqués varient fortement selon le sexe. Le cancer du sein est de loin le plus fréquent chez la femme, représentant un cas recensé sur trois en 2018, devant le cancer colorectal (11,3 %) et le cancer du poumon (8,5 %). Chez l'homme, c'est en revanche le cancer de la prostate qui est le plus répandu (près de 25 % des cas), suivi par le cancer du poumon (15,3 %) et le cancer colorectal (11,3 %). Tous les types de cancer n'offrent pas les mêmes perspectives de guérison. Le cancer du poumon demeure le plus mortel, devant le cancer colorectal. À l'inverse, les cancers du sein ou de la prostate sont parmi ceux qui se soignent le mieux de nos jours.

De Claire Jenik pour Statista